

⇒ Monsieur le maire indique qu'il n'est en aucun cas prématuré de se prononcer aujourd'hui sur ce projet et ajoute que si la loi venait à passer pendant les vacances, ce serait dramatique. Cette motion est proposée pour amorcer la réflexion. A ce jour, la moitié des maires n'a pas lu le rapport, cette motion pourrait les inciter à en prendre connaissance. Il conseille enfin à monsieur Gubler d'examiner le texte et de le mettre en opposition avec le rapport du Sénat afin de se faire une propre opinion.

⇒ Monsieur Fasolino pense pour sa part que plus le pouvoir de décision sera éloigné, moins les élus pourront influencer dessus. Pour revenir sur l'intervention de monsieur Gubler, il partage l'intérêt de maîtriser les éléments contenus dans le rapport, toutefois cela ne permettra pas nécessairement d'avoir une vision objective. C'est la problématique du filtre. Ainsi ce projet peut paraître positif voire pertinent pour les élus dont les communes risquent de devenir des métropoles. A l'inverse, les élus de communes de même taille que la nôtre seront moins enclins à soutenir cette proposition. Enfin, il indique que certains ne seraient pas prêts à prendre une position aujourd'hui sur une situation donnée qui pourrait se retourner en leur faveur lors d'élections futures.

⇒ Monsieur Destrost affirme que si chaque fois qu'un projet de réforme est proposé, un texte de motion doit être approuvé, le conseil municipal va passer beaucoup de temps.

⇒ Madame Malafronte se montre satisfaite qu'un tel débat soit organisé autour d'une question si importante, même si d'autres pensent perdre leur temps. Elle rappelle que plus le pouvoir est éloigné de la base, moins les besoins réels peuvent être pris en compte. Elle cite à titre d'exemple les 106.000 euros que la commune a versé aux différentes associations et ajoute que si Cuges avait été absorbée par une grande métropole comme Marseille, elle doute fort que la petite association locale puisse bénéficier d'une subvention. Selon elle, les dispositifs d'aide offerts par la CAF, le Conseil général ou le Conseil régional doivent continuer à répondre aux attentes et aux besoins des communes.

⇒ Monsieur Di Ciaccio souhaite communiquer deux chiffres : le nombre de communes va passer de 36 000 à 9 000 ; la philosophie de ce rapport se résume ainsi : on éloigne les citoyens des gens qui dirigent.

⇒ Monsieur Quinard indique que : « L'appartenance à une majorité municipale n'exclut pas des différences d'appréciation et je pense qu'il relève d'une saine démocratie de faire exprimer toutes les opinions. Face au projet Balladur, les Verts ont senti de réelles menaces sur la démocratie locale, mais aussi des avancées sur des thèmes qu'ils développent depuis de nombreuses années : poursuite du travail sur la décentralisation, refonte des institutions locales pour éviter par exemple une compétition stérile entre département et région. Cette confusion spatiale, politique et financière est absurde : elle

génère la concurrence des compétences, des blocages administratifs et une limitation des capacités d'initiatives à cause en particulier de l'éparpillement budgétaire et de l'absence de coordination fiscale. Par ailleurs, les Verts ont toujours eu le souci d'une juste représentation des minorités et défendent l'introduction d'une dose de proportionnelle dans les instances locales et en particulier dans les conseils communautaires qui s'appuient sur des bassins de vie, transcendent les frontières administratives et s'affranchissent des intérêts particuliers. La représentation territoriale ne peut pas s'affranchir de cette représentation démocratique garantie par le suffrage universel.

Il y a aussi des sujets d'inquiétude : un redécoupage technocratique des régions faisant fi des spécificités régionales, la disparition d'espaces politiques comme la commune ou le quartier qui permettent le pilotage de proximité et l'existence des diversités locales. Il y a également suspicion sur les redécoupages électoraux en relation avec le conservatisme de certains barons locaux. Enfin il y a soit incompétence, soit volonté de déstabiliser les institutions locales, quand on évoque la substitution de la taxe carbone à la taxe professionnelle : l'objectif étant de réduire les émissions de CO2, cette ressource fiscale doit diminuer dans les années à venir et ne peut pas permettre à terme de garantir la qualité des services exigée par nos concitoyens.

Aussi, malgré les réticences émises sur la forme de cette motion. Parce que le but de cette motion est : d'alerter, d'engager un débat, de se mobiliser contre certaines propositions du projet Balladur, de réagir à l'urgence avec laquelle le gouvernement veut contraindre les élus, les représentations politiques et les citoyens, dans l'adoption de ses propositions, en tant que Vert, je voterai cette motion en solidarité avec la majorité communautaire. »

Monsieur le maire, après avoir répondu aux questions du public,
lève la séance du Conseil municipal à 22 h 30.



La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 28 mai 2009

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibérations n° 01/05/09 à n° 03/05/09** **Approbation du compte de gestion du budget principal de la commune, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service funéraire – exercice 2008.** Le Conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2008 du budget principal de la commune, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service funéraire, établi par le trésorier d'Aubagne. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/05/09** **Adoption du compte administratif – budget principal de la commune, budget annexe de l'eau, budget annexe du service funéraire – exercice 2008.** Le Conseil municipal est appelé à constater l'identité de valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif 2008, et à adopter ce dernier. *Délibération adoptée par 21 voix et 5 contre (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

✓ **Délibérations n° 05/05/09 à n° 07/05/09** **Affectation du résultat du compte administratif du budget principal de la commune, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service funéraire – exercice 2008.** Il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2008 du budget principal de la commune, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service funéraire, tel qu'il se dégage du tableau de la délibération n°04/05/09, adoptant le compte administratif 2008. *Délibérations adoptées par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

✓ **Délibérations n° 08/05/09 à 10/05/08** **Budget principal de la commune, budget annexe du service de l'eau, budget annexe du service funéraire – Budget supplémentaire 2009.** En application du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'adoption du Conseil municipal un budget supplémentaire, permettant de réajuster le budget primitif de l'exercice en cours, et ce, pour le budget principal, pour le budget annexe du service de l'eau et pour le budget annexe du service funéraire. *Délibérations adoptées par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

✓ **Délibération n° 11/05/09** **Festivités de la Saint-Antoine 2009.** Depuis l'année 2004, l'association « les Amis de saint Antoine », déjà en charge de l'organisation des manifestations religieuses, s'occupe de celle des manifestations laïques. Pour l'aider à organiser celles-ci, le Conseil municipal, par délibération n°08/03/09 en date du 26 mars 2009, lui a accordé une subvention de 4 000 euros. Il est proposé de signer une convention de partenariat avec cette association. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 12/05/09** **Subvention Office du Tourisme 2009.** Lors de la séance du 26 mars 2009, le Conseil municipal a souhaité soutenir la vie associative en accordant un certain nombre de subventions aux associations locales ou à certaines associations œuvrant dans l'intérêt général. Il convient d'adopter une délibération complémentaire afin de verser également une subvention à l'Office du Tourisme. Le montant proposé est identique au montant versé l'an dernier, à savoir 750 euros. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 13/05/09** **Projet de réforme des collectivités territoriales proposé par la commission Balladur – Adoption d'un texte de motion.** Le Conseil municipal est amené, par cette délibération, à adopter un texte de motion contre le projet de réforme proposé par la Commission Balladur qui met à mal les collectivités territoriales et remet en cause l'existence même des communes. *Délibération adoptée par 21 voix pour, 2 abstentions (France Leroy et Claude Gubler) et 4 contre (Alain Ramel, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux et Catherine Lognos).*

✓ **Délibération n° 14/05/09** **Personnel communal – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade en 2009.** Les textes en vigueur obligent les collectivités à prévoir le quota de fonctionnaires susceptibles d'être promus à l'un des grades d'avancement du cadre d'emploi auquel ils appartiennent. C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de fixer ce taux chaque année. Il est proposé d'appliquer en 2009 un taux de 100 %. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 15/05/09** **Personnel communal – Mise à jour n°2 de la délibération cadre relative au régime indemnitaire (Filière de la police municipale – Indemnité d'Administration et de Technicité).** Il y a lieu d'apporter une mise à jour à la délibération cadre concernant le régime indemnitaire de la filière de la police municipale et plus précisément le montant de l'Indemnité d'Administration et de Technicité. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 16/05/09** **Personnel communal – Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections.** Lors des consultations électorales, du fait notamment de la préparation des scrutins et de la tenue des bureaux de vote, une indemnité pour élections était attribuée aux agents qui participaient à l'organisation des élections. Au regard de la réglementation résultant du décret 2002-63 du 14 janvier 2002, il est proposé de procéder à la régularisation juridique des modalités d'attribution de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 17/05/09** **Personnel communal – Suppression de postes.** Plusieurs postes sont actuellement vacants. Il convient de les supprimer de manière à mettre à jour le tableau des effectifs. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 18/05/09** **Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2° classe.** Un adjoint technique de 2ème classe effectue actuellement un horaire hebdomadaire de 20 heures. Il conviendrait, dans l'intérêt des services, de porter cet horaire à 27 heures 50 hebdomadaires. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 19/05/09** **Gestion des données de la fiscalité locale – Signature d'une convention avec la communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.** La délibération proposée a pour objet de confier à la Communauté d'Agglomération l'analyse des bases fiscales de taxes d'habitation et de taxes foncières de la commune dans un but d'apporter à cette dernière les éléments pour une meilleure connaissance de son tissu fiscal, de déceler et l'informer des anomalies ou incohérences apparentes, d'optimiser ses bases fiscales, de favoriser l'équité entre les contribuables de la commune en liaison avec les services des administrations concernées. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

✓ **Délibération n° 20/05/09** **Adhésion à l'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F.).** L'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F.) fédère depuis 1990 les petites villes de 3.000 à 20.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Par cette adhésion, la commune pourra être informée de l'actualité des petites villes, échanger des idées, défendre la place des petites villes sur l'échiquier territorial et bénéficier également de services comme des offres de formation, des conseils juridiques personnalisés, des informations régulières. Il est donc proposé par cette délibération d'adhérer à l'A.P.V.F. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 21/05/09** **Remise gracieuse de pénalités de retard – Taxe d'urbanisme relative au permis de construire 03007A0041.** Le Conseil municipal est amené à examiner une demande de remise gracieuse de pénalités de retard, concernant le règlement de la taxe d'urbanisme. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 22/05/09** **Autorisation du maire à ester en justice – Contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille – Affaire commune c/ Calandra - Coco.** Il est proposé par cette délibération d'autoriser monsieur le maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif de Marseille dans l'affaire n°0706678-2 qui oppose la commune à mademoiselle Emmanuelle Calandra et monsieur Jean-Pierre Coco. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

Projet de réforme des collectivités territoriales proposé par la commission Balladur Adoption d'un texte de motion

⇒ Monsieur le maire énumère les principaux axes du projet de réforme sur les collectivités territoriales : achèvement de la carte intercommunale d'ici fin 2011, modification de la composition des commissions départementales de coopération intercommunale, renforcement de leur rôle et poursuite de la rationalisation de l'intercommunalité.

Il rappelle ensuite les positions des représentants de l'Association des Maires de France qui se sont prononcés pour un renforcement des compé-

tences actuelles dévolues aux communes urbaines en fonction d'accords locaux, sans souhaiter que ce statut renforcé n'aboutisse à une dilution des communes. Selon eux, les communes doivent conserver leur pouvoir fiscal et leurs compétences de proximité. L'A.M.F. a montré également son opposition à la création des « communes nouvelles » qui regrouperaient des territoires dans lesquels chaque commune conserverait son maire mais perdrait son statut de collectivité. Monsieur le maire ajoute que le risque encouru par la commune serait d'être

absorbée par Marseille ou par la communauté d'Agglo laquelle deviendrait « commune nouvelle ». Le pouvoir de voter les impôts reviendrait à la « commune nouvelle ». Les maires, quant à eux, conserveraient leur pouvoir de police, l'état civil et la gestion des crèches et des permis de construire à l'exception du P.L.U. Les écoles seraient gérées par la « commune nouvelle ». Selon lui, la fonction d'élus de « base » sera réduite à néant.

⇒ Madame Bézert s'interroge sur la

Projet de réforme des collectivités territoriales proposé par la commission Balladur Adoption d'un texte de motion (suite 1)

motivation de ce projet de réforme ; elle demande alors si la volonté de ce projet ne tend pas à être en cohérence avec les pays de la communauté européenne.

⇒ Monsieur le maire indique que dans l'Europe des 15, la France compte plus de communes que les 14 autres réunies. Il rappelle qu'historiquement la France n'a pas la même histoire et que ces mesures représentent un recul de la proximité. Selon lui, à terme la fonction de maire disparaîtra. Monsieur le maire précise que la réforme Balladur n'apporte aucune simplification et n'enlève aucune « feuille » ; elle crée au contraire deux échelons supplémentaires qui sont la « commune nouvelle » et la Métropole.

Il évoque ensuite les propos tenus par monsieur Tardito lors de la Loi Chevènement qui proposait une communauté urbaine épousant le Département, ce qui aurait entraîné la suppression de ce dernier.

⇒ Madame Leroy ajoute : « *L'administration du territoire en France est une question éminemment politique et faire des choix de réorganisation est toujours difficile et complexe tant les domaines d'action sont vastes. Le fait est que les structures de l'administration territoriale sont en France trop nombreuses et trop morcelées. Nombre d'élus se plaignent souvent des compétences croisées entre plusieurs services qui de la région, du département de l'intercommunalité ou des communes interviennent très souvent dans les mêmes domaines de compétences. Le comité de réforme Balladur a le mérite de dénoncer ces problèmes et d'appeler à la simplification des structures. Les débats engagés qui ont su confronter les expériences diverses, tous bords politiques confondus, ont abouti à la conclusion qu'il était nécessaire de simplifier les structures d'administration du territoire en France. Cette réforme pourrait s'articuler autour de deux niveaux d'administration exerçant chacun un niveau de compétence distincte. Le premier dédié au pilotage du développement des territoires et des activités. Le second au service de la population. Je pense qu'il est indispensable de clarifier la réparti-*

tion des compétences. Mais aussi de moderniser la fiscalité locale. Toutefois, je m'abstendrai sur cette délibération et je laisse à mes collègues le choix de leur vote. »

⇒ Monsieur le maire fait remarquer que les médias ont très peu abordé la réforme exceptée pour la région Picardie ; aussi, craint-il que des projets de lois ne fractionnent cette réforme.

⇒ Monsieur Di Ciaccio souligne que lorsqu'une institution est remise en cause, il est de coutume de donner un habillage pour rendre la réforme accessible à tous. Il rappelle que l'objectif de cette réforme est de transférer les compétences des communes aux intercommunalités. Pour Cuges, ce transfert représenterait un danger d'intégration par Marseille. Il précise ensuite qu'il ne s'oppose pas aux possibilités de travailler en collaboration avec cette dernière mais les seuls rapports qui sont proposés sont des rapports de soumission. Il cite l'exemple de la commune d'Aix en Provence qui elle aussi ne souhaite pas être intégrée à Marseille.

Il évoque enfin les risques financiers qu'une telle structure se mette en place ; cette dernière décidera le niveau des subventions par conséquent le niveau de la politique communale. Il ajoute en indiquant que le but de cette réforme ne vise en aucun cas à l'amélioration du fonctionnement des institutions, il représente au contraire un point de résistance au développement des services publics. Il n'est pour en juger que de voir ce qui est reporté dans la première partie du rapport Balladur : le but de la création des intercommunalités visait à leur transférer les compétences des communes. Le phénomène inverse s'est produit car les intercommunalités de gauche ou de droite ont développé du service public sans diminuer le service public que distribuait déjà les communes. Ce constat va à l'encontre de la politique du gouvernement qui distribue l'argent aux banques et aux entreprises. Monsieur Di Ciaccio rappelle que la

gratuité des transports n'aurait jamais vu le jour si les ressources correspondantes n'avaient pas été maîtrisées. Il en est de même avec la disparition de la taxe professionnelle : les communes ne décideront plus de ce qui se fait chez elles.

⇒ Monsieur Gubler précise qu'il ne rejoint pas madame Leroy mais qu'il n'abonde pas dans le sens de monsieur Di Ciaccio qui brosse un portrait politique excessivement négatif de cette réforme. Il pense par ailleurs qu'il est prématuré de se prononcer à l'encontre de ce projet qui apparaît aujourd'hui plein de complexités, aussi, préfère-t-il s'abstenir sur le vote de cette délibération. Il conclut enfin en précisant que cette réforme mérite une plus grande réflexion et en aucun cas de la précipitation.

⇒ Monsieur Fabre indique qu'il n'a pas eu la même écoute que monsieur Gubler sur les propos de monsieur Di Ciaccio. Selon lui, ce dernier a mis en relief les différents dangers sociaux, économiques de cette orientation politique illustrée par le rapport Balladur. Ce projet, de par sa complexité, mérite de plus amples discussions. Monsieur Fabre reste très sensible au danger des réformes que ce rapport engendrerait.

⇒ Monsieur Gubler en convient et précise qu'il a bien compris que ce projet présentait des dangers ; c'est pourquoi il ne peut se prononcer aujourd'hui et préfère un temps d'analyse et de réflexion. Il ajoute enfin que les discours politiques ne suffiront pas à le convaincre ; il attend des précisions techniques pour se prononcer.

⇒ Monsieur Destrost ajoute que ce projet de réforme met l'accent sur un problème : il existe en France trop de strates. Il se montre, pour sa part, très confiant en les élus nationaux, aussi juge-t-il prématuré de prendre une position sur ce projet qui sera peut-être dans les oubliettes demain. Selon lui, le débat peut être repris ultérieurement ; pour cette raison, il votera contre la motion proposée.